

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du vendredi 28 novembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 28 novembre 2025 à 18 heures, selon convocation du 19 novembre 2025.

Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUCH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Madame Chantal LECHOPIER, conseillère municipale.

Etaient représentés : Monsieur Michel ROUSSEAU par Monsieur Vincent THIBAUD
Madame Odile POTARD par Monsieur Olivier BLONDET
Madame Saskia VAN LISHOUT par Madame Marie-Paule WILLEMS

Était absente : Madame Laurence CLAUSS.

Monsieur Olivier Blondet, 3^{ème} Adjoint et Marie-Josèphe Jouanny Secrétaire de mairie sont désignés secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2025
- Choix de l'entreprise pour l'acquisition d'une tondeuse
- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles
- Redevance d'occupation du domaine public « ORANGE » année 2025
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine année 2025
- Détermination du mode de participation au risque complémentaire « SANTE » pour les agents et du montant de la participation employeur
- Détermination du montant du loyer du commerce multiservices
- Détermination du montant du loyer du logement 1 rue de la Bascule
- Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2026- nomenclature budgétaire M57
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II-Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 octobre 2025

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Le procès-verbal du 31 octobre 2025 est ainsi arrêté.

III- Choix de l'entreprise pour l'acquisition d'une tondeuse

(Délibération N° D2025 41)

Le Maire soumet aux membres du conseil plusieurs devis pour remplacer le tracteur tondeuse Kubota

- Devis de l'entreprise LAVERGNE : 14 500.00 € T.T.C (reprise de l'ancien tracteur 1 000 €)
- Devis de l'entreprise UNIVERT MOTOCULTURE MAGNAC :

- Proposition N°1 : 14 198 € T.T.C (reprise de l'ancien tracteur 3 000 €)
- Proposition N°2 : 16 398 € T.T.C (reprise de l'ancien tracteur 3 000 €)

- Devis de l'entreprise LIMAGRI MOREAU : 16 440 € T.T.C (reprise de l'ancien tracteur 4 000 €)
Le conseil municipal après discussion, décide à 10 voix POUR

- De retenir la proposition de l'entreprise LIMAGRI MOREAU qui correspond aux caractéristiques techniques souhaitées par la commune.
Tondeuse KUBOTA : 13 700 € H.T. soit 16 440 € T.T.C avec une reprise de l'ancien tracteur tondeuse : 4 500.00 €, reste à charge pour la commune 11 940.00 € T.T.C.,
- Autorise le Maire à signer le bon de commande et fixe la durée d'amortissement de la tondeuse KUBOTA sur 5 ans.

IV- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles

(Délibération N° D2025 42)

Le Maire soumet au conseil un état détaillé des frais à rembourser, le montant total s'élève à 471 €.
Le conseil approuve les montants à rembourser aux familles à 9 voix POUR et autorise le Maire à signer les mandats correspondants.
(Monsieur Vincent Thibaud étant concerné, il ne participe ni au débat ni au vote).

V - Redevance d'occupation du domaine public « ORANGE » année 2025

(Délibération N° D2025 43)

Le Maire informe le conseil que le montant de la redevance d'occupation du domaine public s'élève à 1 919.37 €, pour 2025. Il communique les barèmes fixés au titre de l'année 2025 ;
•Pour les infrastructures souterraines, par km et par artère : 48.65 €,
•Pour les infrastructures aériennes, par km et par artère : 64.87 €.

Le conseil approuve l'inventaire du patrimoine et le montant de la redevance à 10 voix POUR.

VI - Adhésion à la Fondation du Patrimoine année 2025

(Délibération N° D2025 44)

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2025. La cotisation pour les communes de moins de 500 habitants s'élève à 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés émet un avis favorable à cette proposition à 10 voix POUR.

VII - Détermination du mode de participation au risque complémentaire « SANTE » pour les agents et du montant de la participation employeur

(Délibération N° D2025 45)

Concernant la détermination du mode de participation à la couverture du risque Santé et du montant de participation employeur, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix POUR de ne pas adhérer à la convention de participation pour le risque Santé conclue entre le CDG 87 et la MNT et de retenir la modalité de participation suivante : la labellisation, de prendre acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et de verser une participation financière de 15 € bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit à un contrat labellisé.

VIII - Détermination du montant du loyer du commerce multiservices

(Délibération N° D2025 46)

Le Maire sollicite les membres du conseil pour déterminer le montant du loyer du commerce multiservices à compter de sa réouverture et précise que ce loyer est assujetti à la TVA au taux en vigueur (20 % sauf modification légale).

Après discussion, le conseil propose de fixer le montant du loyer du commerce à 166.66 € H.T., soit 200 € T.T.C. à compter de la date de reprise du commerce par un nouveau gérant. Le loyer sera payable mensuellement selon les modalités définies sur le bail commercial.

IX - Détermination du montant du loyer du logement 1 rue de la Bascule (Délibération N° D2025 47)

Le Maire sollicite les membres du conseil pour déterminer le montant du loyer du logement locatif situé « 1 rue de la Bascule ».

Après discussion, le conseil propose de fixer le montant du loyer du logement ci-dessus à 200 €. à 10 voix POUR. Le loyer sera payable mensuellement selon les modalités définies sur le bail.

X - Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2026- nomenclature budgétaire M57 (Délibération N° D2025 48)

Le Maire peut être autorisé par délibération du conseil municipal à engager des dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement, dès le début de l'année, avant le vote du budget primitif de l'année 2026.

Considérant avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE à 10 voix POUR :

- D'autoriser le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater le quart des dépenses d'investissement sur les bases du budget général 2025, à hauteur maximale de 89 497,00 € (hors RAR, reports, chapitre 16 et dépenses imprévues 020), soit 25 % de 357 988,43 €.

XI – Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

*Commerce multiservices

Suite à la fermeture du commerce multiservices, le Maire soumet au conseil un projet de fiche de poste réalisé par 1000 cafés en vue du recrutement d'un nouveau gérant.

Le conseil valide la fiche de poste proposée.

Monsieur Duplouich est en charge d'aller vérifier le chauffage du commerce multiservices.

*Château de Dompierre

Le Maire communique au conseil un projet de travaux de rénovation du bâtiment en mauvais état situé en bordure de la VC N°16, appartenant au propriétaire du château de Dompierre.

Ces travaux se dérouleraient sur une période assez longue et nécessiteraient éventuellement une fermeture de la voie communale N°16.

Le Maire est en relation avec l'entrepreneur en charge des travaux pour étudier toute proposition Monsieur Blondet précise qu'il faut prendre en compte l'état de la chaussée de l'étang.

*Relais poste de Dompierre

Suite à la fermeture du relais poste qui était situé dans l'enceinte du commerce multiservices, le Maire a rencontré la directrice de la poste qui lui a proposé plusieurs solutions, notamment l'installation d'un Point de Service Ruralité au sein de la mairie.

La commune recevra un projet de convention qui sera examiné lors d'un prochain conseil.

*Composteurs collectifs

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche sollicite la commune pour l'implantation de composteurs collectifs sur le territoire communal.

Après discussion le conseil choisi l'installation d'un seul composteur collectif au niveau du camping.

*Activité de coiffeur ambulant

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu un projet de « coiffeur ambulant » qui s'installerait ponctuellement sur la commune afin d'offrir un service de proximité aux habitants des communes rurales.

Le conseil n'a pas d'objection à ce projet, le projet ne devait pas débuter avant le mois de mai 2026, Les conditions d'accueil seront déterminées au préalable.

Intervention de Monsieur Blondet

***Aménagement du centre bourg, secteur camping**

Monsieur Blondet donne le compte-rendu de la réunion de chantier du 27/11/2025.

Monsieur Duplouich souhaite savoir si l'entreprise fournira un plan de récolelement à la fin des travaux, Monsieur Blondet l'informe que ceci est prévu.

***Haie de thuyas**

Monsieur Blondet informe le conseil que la haie de thuyas qui borde la route en bas du cimetière sera coupée lundi. Une nouvelle haie sera plantée dans le cadre de l'opération « Haiecolier ».

Intervention de Madame Willems

***Location de la maison des Jonchères**

Sur proposition de plusieurs élus, la maison des Jonchères ne sera plus disponible à la location du 15 septembre jusqu'au 31 mars de chaque année.

***Prêt des salles aux associations**

Madame Willems souhaite évoquer avec le conseil les conditions de prêt des diverses salles par les associations.

Après discussion il est proposé de rédiger une note aux présidents d'associations précisant que les salles doivent être laissées aussi propres qu'elles ont été trouvées au moment de l'entrée dans les lieux. Concernant la gestion des déchets, celle-ci doit être assurée par l'utilisateur, les déchets devront être triés et déposés aux écopoints, route de Cros.

Intervention de Monsieur Baige

***Travaux voirie**

Monsieur Baige informe le conseil que des busées étaient obstruées au village de Lavalette-Montavie.

Après avoir pris contact avec Monsieur Rousseau en charge de la voirie, un devis sera établi par l'entreprise Courcelle.

Intervention de Madame Lechopier

***Terrain de tennis**

Madame Lechopier demande s'il serait possible de faire nettoyer le terrain de tennis.

Monsieur Thibaud est en charge du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt heures.

Signatures :

Philippe Guibert, Maire

Olivier Blondet, secrétaire